

Commune de COURBOUZON (39169)

Cartographie du risque « mouvements de terrain » (PPRn de Lons-le-Saunier et environs)

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

Le secteur des communes de Chille, Courbouzon, Lons-le-Saunier et Montmorot est situé en bordure du plateau jurassien. Le relief, constitué de buttes et de vallons, correspond à une succession de plissements orientés Nord-sud découpés par un système de failles de même orientation. D'importants dépôts de sel gemme sont présents dans le sous-sol ; ils ont longtemps été exploités par dissolution (Montmorot et Lons).

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires compacts qui constituent les reliefs mais sans présenter de falaises abruptes
- Les marnes et marno calcaires dans les vallons
- Les formations superficielles récentes : alluvions des rivières (notamment la Vallière) et éboulis.

Les risques sont liés à trois types de mouvements recensés ou potentiels : l'instabilité des terrains marneux (glissements superficiels sur les pentes aggravés en présence d'eau, en particulier à Lons – les Toupes – et Montmorot – Le Château), les instabilité d'éboulis calcaires et les affaissements liés à l'exploitation du sel.

Du point de vue hydrologique, les principaux cours d'eau du secteur sont la Vallière et son affluent la Sorne qui coupe les reliefs selon un axe Est-ouest. Ces deux vallées font l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondations.

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs de mouvements effectifs reconnus ou soumis à fort risque de glissement sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs à mouvements possibles ou prévisibles mais maîtrisables sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (1 planche)

Légende du plan de zonage

Zone 1 : risque majeur

Zone 2 : risque maîtrisable

Zone 3 : risque négligeable